

# Mémento

## pour l'année scolaire 2026-2027

toutes les infos utiles

Ce document contient des **liens internet** et est à conserver toute l'année!

La table des matières est interactive. En cliquant sur le titre qui vous intéresse, vous arrivez directement à la bonne page.

### Table des matières

|                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------|---|
| <i>Rentrée scolaire :</i>                                           | 3 |
| <i>Lieu des cours et enseignantes titulaires :</i>                  | 3 |
| <i>Vacances scolaires et autres congés :</i>                        | 3 |
| <i>Téléphones</i>                                                   | 4 |
| <i>Direction – Commission d'école :</i>                             | 5 |
| <i>Protocole d'intervention pour les parents :</i>                  | 5 |
| <i>WhatsApp et réseaux sociaux :</i>                                | 5 |
| <i>Sanctions</i>                                                    | 5 |
| <i>Matériel à avoir à la maison pour les devoirs :</i>              | 6 |
| <i>Objets, vêtements et chaussures trouvés</i>                      | 6 |
| <i>Photographie et vidéo</i>                                        | 6 |
| <i>Responsabilité des enseignantes</i>                              | 7 |
| <i>Absences – maladie, divers rendez-vous médicaux</i>              | 7 |
| <i>Demande de congé sans justification (selon art. 92a de l'OS)</i> | 7 |

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Diverses informations sur le site du Service de l'Enseignement</i>                  | <b>7</b>  |
| <i>Transports scolaires : Seulement pour aller de la maison à l'école et retour !!</i> | <b>8</b>  |
| <i>Sécurité</i>                                                                        | <b>8</b>  |
| <i>Vélo – Trottinette – Skate – Patins à roulettes</i>                                 | <b>8</b>  |
| <i>Douches après la gym</i>                                                            | <b>8</b>  |
| <i>Assurances</i>                                                                      | <b>9</b>  |
| <i>Appareils numériques</i>                                                            | <b>9</b>  |
| <i>Compétences numériques</i>                                                          | <b>9</b>  |
| <i>Site des communes</i>                                                               | <b>9</b>  |
| <i>Santé scolaire</i>                                                                  | <b>10</b> |
| <i>Crèche / Thérapies et autres suivis (logo, ergo, pédo psy, psychomotricienne)</i>   | <b>11</b> |
| <i>Intervention MPP</i>                                                                | <b>11</b> |
| <i>Visites en classe</i>                                                               | <b>11</b> |
| <i>Médicaments</i>                                                                     | <b>11</b> |
| <i>École à l'extérieur</i>                                                             | <b>11</b> |
| <i>Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2026-2027</i>                   | <b>12</b> |
| <i>Piscine : horaire 2026 - 2027 à conserver toute l'année</i>                         | <b>13</b> |

## Rentrée scolaire :

La **réentrée scolaire** aura lieu pour toutes les classes le

**LUNDI 17 août 2026**

Tous les élèves commenceront les cours à **8 heures.**

## Lieu des cours et enseignantes titulaires :

|       |                                                    |
|-------|----------------------------------------------------|
| 1P/2P | École de Courtemaître (Sophie Varrin)              |
| 3P    | École de Buix (Amélie Meusy)                       |
| 4P    | École de Buix (Mathilde Weber)                     |
| 5P    | École de Montignez (Léna Voisard et Oxana Zwahlen) |
| 6P    | École de Courchavon (Lorraine Charmillot)          |
| 7P    | École de Courtemaître (Hildegard Lièvre)           |
| 8P    | École de Courtemaître (Sara Ajaraam)               |

## Vacances scolaires et autres congés :

|           |                                                    |
|-----------|----------------------------------------------------|
| Automne   | du lu 5 au ve 16 octobre 2026                      |
| Noël      | du <b>je</b> 24 décembre 2026 au ve 8 janvier 2027 |
| Hiver     | du lu 15 au ve 19 février 2027                     |
| Pâques    | du <b>ve</b> 26 mars au ve 9 avril 2027            |
| Ascension | je 6 et ve 7 mai 2027                              |
| Pentecôte | lu 17 mai 2027                                     |
| Fête-Dieu | je 27 et ve 28 mai 2027                            |
| Été       | du lu 5 juillet au ve 13 août 2027                 |
| Rentrée   | lu 16 août 2027                                    |

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin **sont aussi fériés.**

## Téléphones

| ÉCOLES                                                     |                              |                                 |                                                 |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------|
| Buix                                                       |                              | 032 475 52 12                   |                                                 |
| Courchavon                                                 |                              | 032 466 22 11                   |                                                 |
| Courtemaîche                                               |                              | 032 466 39 58                   |                                                 |
| Montignez                                                  |                              | 032 475 57 27                   |                                                 |
| ENSEIGNANTES : SMS si votre enfant est absent              |                              |                                 |                                                 |
| Ajaraam                                                    | Sara                         | 078 874 91 60                   | 8P                                              |
| Charmillot                                                 | Lorraine                     | 079 693 73 27                   | 6P                                              |
| Claude                                                     | Camille                      | 079 895 37 28                   | auxiliaire                                      |
| Lièvre                                                     | Hildegard                    | 078 654 42 29                   | Directrice / 7P                                 |
| Maillard                                                   | Fiona                        | 077 402 29 20                   | auxiliaire 7P                                   |
| Meusy                                                      | Amélie                       | 078 610 26 98                   | 3P                                              |
| Plumey-Cordone                                             | Donatina                     | 078 406 31 23                   | activités créatrices                            |
| Richard                                                    | Sylvie                       | 077 473 35 07                   | enseignante d'appui                             |
| Scherler                                                   | Coralie                      | 079 261 68 69                   | enseignante de soutien                          |
| Varrin                                                     | Sophie                       | 079 636 06 21                   | 1P-2P                                           |
| Voisard                                                    | Léna                         | 077 523 89 34                   | 5P                                              |
| Weber                                                      | Mathilde                     | 079 912 75 59                   | 4P                                              |
| Zoppè                                                      | Lola                         | 079 957 51 49                   | 1P-2P / anglais                                 |
| Zwahlen                                                    | Oxana                        | 079 792 19 12                   | 5P                                              |
| TRANSPORTS : SMS si votre enfant ne prend pas le transport |                              |                                 |                                                 |
| Bus Crétin                                                 | 079 609 66 40<br>(bus David) | 079 288 14 19<br>(bus Delphine) |                                                 |
| Car Postal                                                 |                              | 076 326 50 57                   |                                                 |
| COMMISSION D'ÉCOLE                                         |                              |                                 |                                                 |
| Cerf                                                       | Yann                         |                                 | Président                                       |
| Rondez                                                     | Marielle                     |                                 | Vice-Président                                  |
| Charmillot                                                 | Vanessa                      |                                 | Secrétaire                                      |
| Ramseyer                                                   | Nadège                       |                                 | Membre                                          |
| Meusy                                                      | Marie                        |                                 | Membre et responsable transports                |
| Amstutz                                                    | Rolf                         |                                 | Représ. commune Cc-Mt                           |
| Voisard                                                    | Rachèle                      |                                 | Représ. commune Basse-Allaine                   |
| REPRÉSENTANTS DES PARENTS                                  |                              |                                 |                                                 |
| Spitznagel                                                 | Anouk                        |                                 | Représ. parents Cc-Mt et responsable transports |
| Chapuis                                                    | Pauline                      |                                 | Représ. parents Basse-Allaine                   |

## Direction – Commission d'école :

La nouvelle loi sur l'enseignement est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024. Les rôles de la direction et de la Commission d'école, appelée désormais Commission du Cercle Scolaire, ont été redéfinis :

La Direction a la charge de  
**L'ELEVE**

En cas de besoin, vous pouvez  
prendre contact avec la directrice :

Hildegarde Lièvre  
032 466 39 58  
ep.basseallaine@edu.jura.ch

La Commission du Cercle Scolaire a  
la charge de  
**L'ENFANT**

En cas de besoin, vous pouvez  
prendre contact avec le président :

Yann Cerf  
yann.cerf@bluewin.ch

## Protocole d'intervention pour les parents :

Pour toutes interrogations concernant **un problème** que votre enfant pourrait avoir **en classe**, nous vous prions de prendre contact en premier lieu avec l'enseignante qu'il avait en classe à ce moment-là.

## WhatsApp et réseaux sociaux :

L'utilisation de WhatsApp et des réseaux sociaux pour une communication entre parents et enseignantes est interdite (protection des données). Dans le cas où l'enseignante vous communique son numéro de téléphone portable, **nous vous remercions d'utiliser uniquement la fonction SMS ou appel entre 7h30 et 18h30.**

## Sanctions

Le cercle scolaire établit une gradation dans les sanctions liées au comportement :

1. mot d'excuse à la personne lésée et discussion avec l'enseignante
2. discussion avec la direction

3. rencontre parents – enseignant – direction
4. exclusion (selon la gravité ou la répétition de la situation)
5. départ en structure repère ou classe relais (possible dès la 1P)

## Matériel à avoir à la maison pour les devoirs :

Votre enfant a besoin d'un matériel minimum **à la maison** afin d'effectuer correctement son travail. Voici une liste non exhaustive, mais de base :

### dès la 3P :

- crayon de papier
- gomme
- crayons de couleur
- feuilles de papier
- règle
- colle
- paire de ciseaux
- dictionnaire (un premier dictionnaire avec illustrations -> Larousse débutants ou Larousse junior par exemple)

### en plus dès la 5P :

- dictionnaire un peu plus complet
- Bescherelle ou Larousse de la conjugaison
- équerre avec rapporteur intégré

## Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique

Il est très important de nous communiquer (à l'enseignante **et** à la direction) tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail.

**Nous envoyons désormais le plus souvent possible par mail les diverses informations ou documents usuels, il est donc indispensable que nous ayons les bonnes indications.**

## Objets, vêtements et chaussures trouvés

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. À la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

## Photographie et vidéo

Pour garantir la protection de la personnalité, **les parents qui sont d'accord que leur enfant soit photographié ou filmé** dans le cadre des activités scolaires **sont priés de le signaler** à l'enseignante en début d'année scolaire **par le biais du carnet de devoirs**. Un mot de rappel sera mis en début d'année.

## Responsabilité des enseignantes

Les enseignantes sont responsables de votre enfant **durant le temps scolaire uniquement**, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

## Absences – maladie, divers rendez-vous médicaux

En cas de maladie ou de rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignante **avant** le début des cours (voir n° tel des écoles) ainsi que le bus si besoin.

En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

**Pour tous les élèves, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet).**

Lorsque l'absence dépasse 5 jours, un certificat médical doit être transmis à l'enseignante.

L'école n'est pas une solution de garde lorsque votre enfant est malade.

les enfants **malades**  
guérissent mieux  
à la **maison**...



## Demande de congé sans justification (selon art. 92a de l'OS)

« Art. 92a : Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de huit jours de congé au maximum par cycle, dans les limites suivantes :

- aucun jour ne peut être pris la première semaine d'école
- en cas de cumul, la durée de celui-ci ne peut dépasser 5 jours de classe consécutifs
- dès qu'un jour de classe est concerné, même partiellement, par un congé sans justification, il compte comme un jour complet

Les congés sont annoncés à la direction **au plus tard dix jours avant la période concernée**. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées.

Le formulaire à remplir se trouve sur le site de Basse-Allaine : **congé sans justification**

## Diverses informations sur le site du Service de l'Enseignement

Vous trouverez ici des liens et des documents intéressants concernant la scolarité de votre enfant : **infos parents**



## Transports scolaires : Seulement pour aller de la maison à l'école et retour !!

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire suivra. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus.

Les enfants respectent les règles de sécurité : attendre l'arrêt du bus/du car avant de s'en approcher !!!

**Rappel** : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut y avoir des ajustements d'horaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

**Autre rappel** : les enfants ne peuvent pas utiliser les transports scolaires pour faire un autre trajet que maison – école – maison. Les demandes particulières sont à adresser aux personnes indiquées sur les horaires généraux reçus en mai.

## Sécurité

**Cours des écoles : Rappel** : les cours des écoles sont utilisées par des enfants. Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

**De plus, les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe.**

Nous vous demandons donc de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et d'exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, **l'accueil commence** :

le matin :               dès 8h (école à 8h30)

l'après-midi :           dès 13h20 (école à 13h35)

## Vélo – Trottinette – Skate – Patins à roulettes

Les enfants peuvent les utiliser pour venir à l'école, **sous la responsabilité des parents** : Dans tous les cas, le port du casque est FORTEMENT recommandé !

Cependant, il est interdit de les utiliser dans les cours des écoles : il faut donc avoir une paire de chaussures adaptées pour la récréation (si l'enfant est venu en patins à roulettes).

## Douches après la gym

La douche (se rincer à l'eau) après la « grande gym » sera obligatoire pour les degrés 3P à 8P dès la rentrée.

## Assurances

En cas **d'accident** survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents. L'accident doit être annoncé, via le formulaire : **Déclaration d'accident**, à la direction.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une « **assurance occupant** » **dans le contrat d'assurance voiture si vous devez transporter des enfants lors d'activités scolaires.**

**Dommages à autrui** : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

**Dégâts matériels** : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

**Rappel** : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Voir sous santé scolaire.

## Appareils numériques

Selon la nouvelle loi, les téléphones portables, tablettes ou montres connectées sont interdits dans les bus ainsi qu'à l'école : **appareils numériques**

En cas de non-respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et pourra être récupéré par les parents auprès de la direction.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de l'école ou dans le bus.

## Compétences numériques

Durant sa scolarité, votre enfant va développer des compétences numériques.

Cependant, ceci ne s'arrête pas seulement dans le domaine de l'école.

Nous vous invitons à consulter les divers documents : **compétences numériques**

Vous aurez aussi d'autres informations intéressantes sur le site : **les jeunes et les médias**

## Site des communes

Sur les sites des communes, vous trouverez aussi diverses informations concernant l'école :

**site commune de Basse-Allaine**

**site commune de Courchavon-Mormont**

## Santé scolaire

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations sur le site du canton : [Santé scolaire](#)

**La médecin scolaire :** D<sup>resse</sup> Alina Bogaru, rte de Belfort 41, 2900 Porrentruy

**Clinique dentaire :** Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants.

Les parents peuvent bénéficier d'une aide financière. Les informations sont disponibles sur le site de Basse-Allaine : [infos service dentaire](#) . Ils doivent adresser [la demande d'aide](#) à l'administration communale au plus tard 3 mois après la date de facturation.

**Éducation sexuelle :** L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant l'enseignante avant les cours. Les éducatrices en santé sexuelle de notre cercle scolaire sont : Mme Surmont Agathe(2P) et Céline Buchwalder (6P et 8P)

**Poux :** Merci d'informer rapidement l'enseignante de votre enfant en présence de poux.

Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant : [Prévention des POUX](#)

**L'infirmière scolaire** est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé. L'infirmière responsable de notre cercle est **Mme Angélique Kunz**. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences, environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre par mail à [angelique.kunz@jura.ch](mailto:angelique.kunz@jura.ch).

**La médiatrice** permet aux enfants d'avoir un lieu d'écoute, de conseil, de prise de recul et de recherche de solution face à une situation particulière. Elle sert à la gestion de conflits, gestion des émotions, à l'apprentissage de la communication, à l'approche d'intégration... Notre médiatrice s'appelle **Mme Mélanie Grange**. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à [melanie.grange@edu.jura.ch](mailto:melanie.grange@edu.jura.ch)

**TSS – Travailleur social en milieu scolaire :** L'équipe de 6 travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) constituée par le Service de l'enseignement à la rentrée 2024 est répartie sur le territoire cantonal et intervient dans tous les cercles scolaires.

La mission principale du TSS est de soutenir le mandat éducatif et donc de formation de l'école. Il intervient auprès des élèves, des parents, des enseignants, sur demande et en collaboration étroite avec les directions. Il peut être contacté par tous les acteurs de l'école pendant la période scolaire. Le travail social en milieu scolaire vise une diminution des problématiques et envisage des alternatives aux mesures plus lourdes. Il facilite la mise en évidence des ressources et compétences de chacun et chacune et tente d'améliorer la communication à travers la collaboration. Il peut mettre en contact les familles, de manière ciblée, avec d'autres services spécialisés ainsi qu'avec des institutions d'aide à l'enfance, à l'adolescence et aux familles

**GED : groupe d'éducateurs de district :** Un Groupe d'Éducateurs de District (GED) constitué par le Service de l'Enseignement a été mis en activité dans les écoles primaires du canton. La mission principale du GED est de proposer une action préventive lors de difficultés d'ordre comportemental. Il fait partie des mesures éducatives préalables, il complète et renforce les mesures socio-éducatives déjà existantes dans les établissements scolaires. Le GED constitue donc une nouvelle ressource à laquelle les écoles peuvent recourir. Le Groupe d'Éducateurs de District vise une intervention préventive, précoce et intensive dans les situations où les difficultés comportementales ne sont plus gérables et tendent à s'installer. La mesure est destinée à la classe et le GED est activé par la direction de l'école (ainsi les parents n'y font pas appel).

## Crèche / Thérapies et autres suivis (logo, ergo, pédo psy, psychomotricienne)

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

## Intervention MPP

Les enseignantes du Cercle scolaire ont suivi une formation pour intervenir lors de situations de harcèlement-intimidation entre élèves. Cette formation s'appelle « Méthode de préoccupation partagée » et elle permettra aux enfants de prendre conscience de leur rôle dans une situation difficile lors d'entretiens individuels courts avec une enseignante du cercle scolaire.

La médiatrice et l'infirmière scolaire pourront aussi intervenir.

## Visites en classe

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, la médiatrice, l'infirmière scolaire, la TSS, le GED, la maitresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, la photographe...

## Médicaments

Selon la nouvelle ordonnance, les enseignants ne peuvent plus administrer de médicaments aux élèves.

## École à l'extérieur

Suite à la formation suivie le 12 avril 2025, les enseignantes organisent plusieurs fois par année les cours à l'extérieur.

### Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2026-2027

**Nous vous rappelons que les bus scolaires et le car postal ne peuvent être utilisés que pour faire les trajets : lieu de domicile – école – lieu de domicile !**

Nous ne pouvons plus prendre en compte toutes les spécificités de chaque famille. Chaque enfant aura un horaire depuis son lieu de domicile seulement.

Cependant, nous avons un accord avec l'UAPE. Mais c'est à vous, parents, de nous informer de tous les jours où votre enfant se rend à l'UAPE et cela jusqu'au 30 juin.

Des demandes spéciales peuvent cependant être faites jusqu'au 15 juin auprès de la Commission d'école qui statuera.

|                                        | matin                         | après-midi                                   | congé                                                     |
|----------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1P Courtemaiche<br>Sophie et Lola      | lu, me et ve :<br>8h-11h30    | ma, je : 13h20-14h55                         | mardi et jeudi matin,<br>lundi et vendredi<br>après-midi, |
| 2P Courtemaiche<br>Sophie et Lola      | tous les matins :<br>8h-11h30 | lu, ma : 13h20-14h55                         | jeudi, et vendredi<br>après-midi                          |
| 3P Buix Amélie                         | tous les matins :<br>8h-11h30 | lu et ma : 13h30-15h05                       | jeudi et vendredi<br>après-midi                           |
| 4P Buix Mathilde                       | tous les matins :<br>8h-11h30 | lu et je: 13h30-15h05                        | mardi et vendredi<br>après-midi                           |
| 5P Montignez<br>Oxana et Léna          | tous les matins :<br>8h-11h30 | tous les après-midi :<br>13h30-15h05         | *                                                         |
| 6P Courchavon<br>Lorraine              | tous les matins :<br>8h-11h30 | tous les après-midi :<br>13h30-15h05         | *                                                         |
| 7P Courtemaiche<br>Hildegarde et Fiona | tous les matins :<br>8h-11h30 | lu, ve : 13h20-14h55<br>ma, je : 13h20-15h45 | *                                                         |
| 8P Courtemaiche<br>Sara                | tous les matins :<br>8h-11h30 | lu, ve : 13h20-14h55<br>ma, je : 13h20-15h45 | *                                                         |

Donatina intervient en 5P, 6P, 7P et 8P

Lola intervient aussi en 7P et en 8P (anglais), Lorraine en 5P, Léna en 4P-6P, Oxana en 8P, Camille en 3P-5P-6P, Fiona en 7P

**\* Le mercredi après-midi est toujours congé !**

Rappel :

Selon la directive du Service de l'Enseignement, les horaires généraux pour 2027-2028 seront donnés entre mi-mai et fin mai 2027 !

La crèche et l'UAPE sont au courant de cette échéance et auront les horaires aussi à cette date.

## Piscine : horaire 2026 - 2027 à conserver toute l'année

Les enfants prennent le bus pour aller à la piscine. Les points de rendez-vous seront indiqués en temps voulu par les enseignantes.

| 2P Courtemaiche | 3P Buix     | 4P Buix     | 5P Montignez | 6P Courchavon | 7P Courtemaiche | 8P Courtemaiche |
|-----------------|-------------|-------------|--------------|---------------|-----------------|-----------------|
| jeudi           | mardi       | jeudi       | mardi        |               | jeudi           | jeudi           |
| 8h15-9h45       | 13h30-14h45 | 13h30-14h45 | 13h30-14h45  |               | 13h30-14h45     | 13h30-14h45     |
| 17 élèves       | 19 élèves   | 12 élèves   | 12 élèves    | 13 élèves     | 20 élèves       | 15 élèves       |
| auxiliaire      | auxiliaire  | auxiliaire  | auxiliaire   |               | auxiliaire      |                 |
| 27.08.26        | 25.08.26    | 27.08.26    | 20.10.26     |               | 14.01.27        | 22.10.26        |
| 03.09.26        | 01.09.26    | 03.09.26    | 27.10.26     |               | 21.01.27        | 29.10.26        |
| 10.09.26        | 08.09.26    | 10.09.26    | 03.11.26     |               | 28.01.27        | 05.11.26        |
| 17.09.26        | 15.09.26    | 17.09.26    | 10.11.26     |               | 04.02.27        | 12.11.26        |
| 24.09.26        | 22.09.26    | 24.09.26    | 17.11.26     |               | 11.02.27        | 19.11.26        |